

*Petit Canadien*, sans en augmenter l'abonnement, sauf pour nos abonnés de Montréal et de l'étranger à qui nous demanderions dix sous par année de plus pour nous aider à payer les frais de poste. Ce projet deviendra réalité si nous pouvons ajouter seulement cinq cents noms sur notre liste d'abonnés d'ici au premier janvier prochain.

Ce chiffre de cinq cents nouveaux abonnés sera facilement atteint et dépassé, nous en avons la ferme conviction, grâce au concours effectif que nos bienveillants lecteurs nous accorderont dans la campagne de recrutement que nous inaugurons dès aujourd'hui. Pour stimuler cette campagne et récompenser le travail des amis qui voudront bien y prendre part, nous donnerons des primes d'une valeur variant de 35 à 45% des abonnements perçus.

Pour les fins de ce concours de recrutement, les abonnements dateront de juillet 1916, et pourront être de six ou de dix-huit mois. Les primes seront : a) un exemplaire de l'Almanach de la " Ligue des Droits du français ", année 1917 ; b) un abonnement gratuit au *Petit Canadien*, pour l'année 1917, valeur 60 sous, ou un volume de *La Croix du Chemin*, valeur *franco*, 70 sous.

La première de ces primes sera accordée à toute personne nous faisant parvenir d'ici au premier novembre, 3 abonnements de six mois, à 25 sous l'abonnement, soit 75 sous.

L'une ou l'autre des deux autres primes sera accordée à toute personne nous faisant parvenir, d'ici la même date :

a) 7 abonnements de six mois, soit \$1.75 ;

b) 2 abonnements de dix-huit mois, soit \$1.50, s'il s'agit d'abonnés canadiens habitant hors de Montréal, ou \$1.70 s'il s'agit d'abonnés de Montréal ou de l'étranger. On peut gagner les trois primes en nous faisant parvenir :

1. 17 abonnés de six mois ;

2. 10 abonnés de six mois et deux abonnés de dix-huit mois ;

3. 3 abonnés de six mois et 4 abonnés de dix-huit mois.

Les noms et l'adresse des nouveaux abonnés doivent être écrits lisiblement, sur un seul côté du papier et de façon à ne pas être confondus avec le nom de celui qui les envoie.

Tous les abonnements sont strictement payables d'avance, au Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste, 296, rue Saint-Laurent, Montréal. On est prié de faire remise par mandat poste ou par chèque payable au pair à Montréal et portant le timbre de guerre.

L'abonnement personnel du concurrent, les renouvellements d'abonnements actuellement en cours, et les abonnements, même nouveaux, des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ne comptent pas dans ce concours, auquel, cependant tous peuvent prendre part.